

Prestations pour la Clientèle Placements

Valable dès le 1er janvier 2025 (sous réserve de modifications)



Négoce de titres – Courtage

Tarif standard	Actions, Produits structurés & Fonds négociés en Bourse		Obligations	Commission d'émission Fonds, Plan d'épargne en fonds de placement* (souscription à la valeur d'inventaire nette / NAV)		Options standardisées
	Suisse***	Etranger & Hors bourse		Fonds monétaires & Fonds obligataires	Fonds en actions, Fonds stratégiques, Fonds prépayés** & autres fonds	
Pour les premiers CHF 100'000	1,00%	1,50%	0,70%	0,80%	1,50%	0,70%
+ pour valeurs supérieures à CHF 100'000	0,16%	0,70%	0,18%	0,17%	0,73%	0,50%
Minimum	CHF 80.00	CHF 100.00	CHF 80.00	CHF 70.00	CHF 70.00 / CHF 700.00**	CHF 150.00
E-banking et mandat de conseil	50% du tarif standard					tarif standard
Minimum e-banking et mandat de conseil	CHF 40.00	CHF 50.00	CHF 40.00	CHF 35.00	CHF 35.00 / CHF 700.00**	CHF 150.00

Le courtage est calculé selon un tarif échelonné, les montants individuels étant calculés par limite échelonnée et ajoutés au courtage total. Lorsque des ordres de bourse sont exécutés en plusieurs étapes, le barème quantitatif ci-dessus s'applique par décompte. Dès le deuxième jour, un décompte distinct est établi. Les courtages sont exemptés de TVA. Les taxes légales et taxes de bourse ainsi que les impôts et frais externes sont débités en sus. Si un fonds ne peut pas être attribué à l'une des catégories mentionnées (source: SIX Telekurs), le tarif pour les fonds en actions est appliqué.

Les frais de conversion monétaire sont encourus lors de l'acquisition et la vente d'instruments financiers libellés en monnaie étrangère. Si le client dispose d'un compte d'ordre dans la monnaie étrangère correspondante, il n'y a pas de conversion au moment de l'acquisition (à condition que le compte d'ordre présente un avoir suffisant) ou de la vente de l'instrument financier.

Les conditions relatives à la prévoyance sont à reprendre dans le document «Prévoyance – Aperçu des conditions» (consultable sur www.raiffeisen.ch/fondation ou sur demande auprès de la Banque).

* Investissements dans un plan d'épargne en fonds de placement: 50% du tarif standard / minimum non applicable. Tarif e-banking non applicable.

** Fonds qui sont définitivement alloués et réglés par le fournisseur de fonds uniquement après qu'un paiement anticipé a été effectué. Non négociable via l'e-banking.

*** SIX Swiss Exchange, SIX Swiss Exchange Blue Chip, SIX Structured Products Exchange, Berner Börse / Produits structurés: produits en cours d'émission, produits non cotés (marché gris inclus)

Droits de garde

Catégorie	Dépôt de titres	Dépôt de plan d'épargne en fonds de placement**
Taxe de base par an	0,25%*	0,25%
Minimum par trimestre / par position	CHF 12.50 / CHF 1.25	CHF 5.00 / CHF 0.00
Documents, cédules hypothécaires, polices d'assurance, enveloppes scellées, titres sans valeur, titres sans cours, par trimestre / par position	CHF 5.00	–
Majoration pour titres en dépôt issus de marchés complexes		
USA, Hong Kong, Brésil, Norvège, Islande, Russie, Nouvelle-Zélande, Canada, Japon, Australie, par an	0,10%	–
Titres à faible valeur (low priced securities), par trimestre / par position	CHF 5.00	–

* Un rabais de 50% s'applique aux obligations de caisse Raiffeisen

** Les dépôts de plan d'épargne en fonds de placement jeunesse (jusqu'à 26 ans) et les dépôts de plan d'épargne en fonds de placement avec un compte épargne jeunesse ne sont soumis à aucun droit de garde. Les droits de garde comprennent les taxes propres pour l'encaissement de coupons et de titres, l'exercice des options gratuites et les transactions sur capitaux, hormis les éventuelles taxes de tiers. Les droits de garde sont calculés sur une base mensuelle. A titre de base, les valeurs patrimoniales au 2e jour ouvrable de chaque mois sont prises en compte. Le débit est réalisé sur une base trimestrielle avec TVA en sus pour la clientèle domiciliée en Suisse et au Liechtenstein. A partir de l'ouverture ou jusqu'à la clôture, un débit au prorata est effectué. La gestion du compte d'ordre dépôt pour le traitement des opérations sur titres est sans frais. Les conditions relatives à la prévoyance sont à reprendre dans le document «Prévoyance – Aperçu des conditions» (consultable sur www.raiffeisen.ch/fondation ou sur demande auprès de la Banque).

Mandats de conseil

Catégorie	Portfolio / Impulse	Portfolio Plus
Taxe de base par an	0,60%	1,00%
Minimum par trimestre	CHF 125.00	CHF 500.00
Frais de transactions (négoce de titres – courtages)	conformément au négoce de titres – courtage	y compris 52 transactions*** par année civile / dès la 53 ^e transaction conformément au négoce de titres – courtage

*** Sont exclues les transactions dans des options standardisées et des fonds prépayés

Dans la taxe de base/minimale pour les mandats de conseil sont inclus le conseil, le suivi, les droits de garde, les frais de tenue de compte et le relevé fiscal annuel. Les prix s'entendent en % par an du volume de placement dans les instruments financiers. Ne sont notamment pas compris les impôts, les droits et les taxes de tiers, tels que les frais de transaction associés aux placements collectifs utilisés. Débit trimestriel TVA en sus pour les clients domiciliés en Suisse et au Liechtenstein. A partir de l'ouverture ou jusqu'à la clôture, un débit au prorata est effectué. Ces mandats ne sont pas disponibles pour les clients domiciliés à l'étranger.

Gestion de fortune

Futura Global* en CHF / EUR Futura Swissness Index Global	Taxe de gestion de fortune par an
Revenu	1,00%
Equilibre	1,10%
Croissance	1,20%
Actions	1,30%
Futura Impact	
Moderate	1,10%
Dynamic	1,30%
Mandats spéciaux	
Swissness OGPCT Revenu	0,80%
Mandat individuel* en CHF / EUR	1,30%
Majorations	
Client domicilié à l'étranger	+ 0,10%
Placements directs en actions suisses**	+ 0,20%

* Ces types de mandats sont disponibles pour certains domiciles à l'étranger.

** Disponible pour Futura Global en CHF, Futura Swissness et mandat individuel en CHF / EUR

Dans la taxe de gestion de fortune sont inclus le conseil et le suivi, les frais de gestion de fortune, les droits de garde et les frais de tenue de compte, les courtages, les rapports trimestriels sur le portefeuille et le reporting fiscal annuel. Les prix s'entendent en % de la fortune moyenne sous mandat par an. Ne sont notamment pas compris les impôts, les droits et les taxes de tiers, tels que les frais de transaction associés aux placements collectifs utilisés. Les taxes sont prélevées chaque trimestre, majorées de la TVA pour les clients domiciliés en Suisse et au Liechtenstein. A partir de l'ouverture ou jusqu'à la clôture, un débit au prorata est effectué.

Gestion de fortune digitale

Catégorie	Taxe de gestion de fortune par an
Rio	0,65%

Dans la taxe de gestion de fortune sont inclus la taxe de gestion de fortune, les droits de garde et la taxe sur la tenue de compte ainsi que les courtages. Les prix s’entendent en % de la fortune moyenne sous mandat par an. Ne sont notamment pas compris les impôts, les droits et les taxes de tiers. Le débit est effectué sur une base trimestrielle, TVA en sus. A partir de l'ouverture ou jusqu'à la clôture, un débit au prorata est effectué. Ce mandat n'est pas disponible pour la clientèle domiciliée à l'étranger.

Livraisons de titres

Catégorie	Tarif par valeur
Livraison exonérée de paiement physique (sans obligations de caisse Raiffeisen)	CHF 140.00
Livraison exonérée de paiement comptable	CHF 80.00
Sortie du trésor de Raiffeisen	CHF 40.00

Hors frais de tiers. TVA en sus pour les clients domiciliés en Suisse et au Liechtenstein.
Pour les comptabilisations dans le trésor et les livraisons dans le dépôt de titres (qu’elles soient physiques ou comptables), ainsi que les livraisons au sein de Raiffeisen, ainsi que les sorties sans valeur, il n’y a pas de frais de gestion (hors frais de tiers).

Relevés

Relevé de dépôt / État de fortune / Relevé fiscal	Tarif par relevé
État de fortune patrimoines partiels / état de fortune: relevé semestriel et annuel	gratuit
État de fortune patrimoines partiels / état de fortune: relevé supplémentaire	CHF 5.00 / CHF 10.00
Relevé fiscal*	CHF 80.00
Rapport fiscal spécifique aux pays suivants**: Allemagne, France, Italie, Autriche, international	CHF 220.00

TVA en sus pour les clients domiciliés en Suisse et au Liechtenstein.
* Le relevé fiscal est gratuit s’il n’y a pas de dépôt de titres ou de dépôt Rio.
** Une taxe de CHF 120.00 / heure (hors TVA) est imputée pour la saisie de coûts d’acquisition assujettis à la fiscalité pour les transferts.

Encaissement physique

Catégorie	Tarif par transaction
Encaissement physique de coupons et de titres	CHF 80.00

TVA en sus pour les clients domiciliés en Suisse et au Liechtenstein.

Service de remboursement de l'impôt à la source

Catégorie	Tarif par demande**
Remboursements de l'impôt anticipé suisse	CHF 160.00
Remboursements des impôts à la source étrangers conformément aux conventions contre les doubles impositions*	CHF 215.00

Hors frais de tiers. TVA en sus pour les clients domiciliés en Suisse et au Liechtenstein.

* Dans certains marchés, il faut des attestations fiscales distinctes (par ex. en Allemagne) ou des confirmations des dépositaires (par ex. en France). Les taxes étrangères occasionnées sont répercutées. Pour la clientèle domiciliée ou ayant son siège à l'étranger, seules les demandes de remboursement pour l'impôt anticipé suisse sont traitées.

** En fonction du marché, les demandes sont établies par an ou par situation de versement de dividendes. Une demande de remboursement n'est initiée que si le montant récupérable du client ou de la cliente dépasse les frais d'au moins CHF 50.00.

Autres produits de placement

Taxe de boucllement	Tarif
Investissement à terme / Obligation de caisse	gratuit
Placement à terme / Placement à terme rollover	gratuit
Divers	
Recherches, clarifications, ordres spéciaux	facturation selon le temps passé (CHF 120.00 / heure)
Vote par proxy, participation aux AG pour les titres étrangers (titres européens soumis à la SRDII exclusivement)	facturation selon le temps passé (CHF 120.00 / heure)

Hors frais de tiers. TVA en sus pour les clients domiciliés en Suisse et au Liechtenstein. Les prestations non tarifées sont facturées selon le travail nécessaire.

Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer dans le canton du Tessin («Bollo» du canton du Tessin, voir pour de plus amples informations: <http://www.ti.ch/bollo>).

Pour les clients domiciliés en Suisse et dans la principauté de Liechtenstein, certaines prestations sont soumises à la taxe sur la valeur ajoutée. Les prestations particulières (par exemple, la location de compartiments de coffre-fort) sont soumises à la taxe sur la valeur ajoutée, quel que soit le domicile du client. Les prestations qui sont soumises à la taxe sur la valeur ajoutée comportent une indication spécifique.

Retrouvez de plus amples informations sur nos prestations en vous rendant sur www.raiffeisen.ch. Votre conseiller ou votre conseillère se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.